

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JANVIER 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil lundi, le 24 janvier 2022, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre le Maire, monsieur Benoit Roy, les conseillers suivants :

René Madore	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Krystelle Noël	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 2022-01-19

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance qui est le suivant sans modification :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022;
4. Adoption du plan triennal d'immobilisation;
5. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

ATTENDU QUE l'année des élections municipales, le conseil municipal doit, avant le 31 janvier de l'année suivante, adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

ATTENDU QUE le budget doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

Résolution 2022-01-20

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

QUE le budget pour l'exercice financier 2022 de la municipalité de Saint-Malo, prévoyant des dépenses au montant de 1 637 721 \$ et des revenus pour un montant équivalent soit et est adopté, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

ATTENDU QUE le plan triennal d'immobilisations doit être adopté pour les prochaines années;

Résolution 2022-01-21

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'accepter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Édith Rouleau, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucun public n'est présent.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 06.

Benoit Roy, maire

Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière